Image not found or type unknown

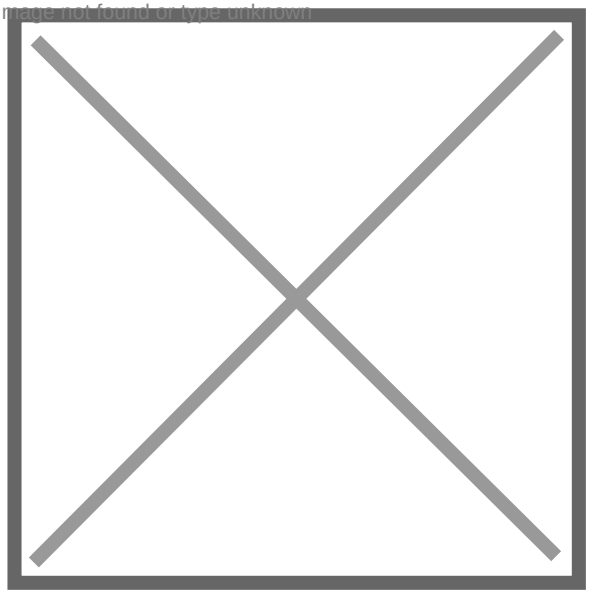

Déchoir un parent des ses droits parentaux

Par **noelvalerie**, le **21/11/2008** à **21:19**

Bonjour, je vous écris car je suis étudiante et je n'ai pas les moyens d'aller consulter un avocat.
Voilà j'ai appris que les parents quand ils sont âgés peuvent saisir la justice pour obliger leurs enfants à leur verser de l'argent. Dans mon cas je n'ai pas vu mon père depuis l'âge de 3 ans et il n'a jamais versé de pensions alimentaires ou seulement pendant quelques mois.
Je voulais donc savoir si il existait un moyen de me prévenir de se genre d'action: un arrêté d'un tribunal ou une décision de justice lui enlevant ses droits parentaux?? Est-ce que je peux le faire avant qu'il n'entamme la moindre action ??

D'autre part comme je vous l'ai dit je n'ai pas la possibilité de me payer les services d'un avocat. Je voulais savoir si il existait des avocats pour les étudiants qui seraient gratuit ou moins honéreux?? Peut être n'ai je pas besoin d'avocat pour cette procédure ??
Est-ce que ce genre de procédure dure longtemps??
De plus j'ai deux frères dans le même cas que moi, est-ce qu'on doit chacun faire un recour ou est-ce qu'on peut faire un recour commun ??

Je remercie d'avance la personne qui pourra me répondre. Merci beaucoup.

Par **chaber**, le **22/11/2008** à **08:24**

Vous pouvez demander l'aide judiciaire. Même s'il s'agit d'une affaire commune, chacun doit procéder individuellement.

Dans un 1er temps, vous pouvez consulter gratuitement les permanences d'avocat qui ont

lieu régulièrement au tribunal.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés